

Code Unité	P.V	Année	Nmr Dossier Justice
06755	04175	2011	

N° pièce	N° feuillet
1	1/2

OBJET	SIGNALEMENT D OBJETS VOLANTS NON IDENTIFIES
SIGNALANT	
Date et lieu des faits	12.12.2011 à 20 heures 35 – LE DIAMANT

Le dimanche 18 décembre 2011 à 09 heures 55 minutes

Nous soussigné Adjudant/Chef,

Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale

Nous trouvant au bureau de notre unité à _____, rapportons les opérations suivantes :

PRÉAMBULE

Le dimanche 13 décembre 2011 à 15 heures 30 _____ se présente à notre unité. Il souhaite signaler à nos services le faits qu'il ai vu, la veille au soir des phénomènes particuliers se produire dans le ciel au-dessus de la commune du Diamant où il réside.

EXPOSE DES FAITS

Le samedi 12 décembre 2011, aux alentours de 20 heures 35 M. _____ est le témoin des deux phénomènes particuliers. Il aperçoit, par deux fois deux objets lumineux non identifiés arriver depuis la mer, au dessus du Rocher du Diamant, se diriger vers la localité du Diamant et repartir brutalement.

ENQUÊTE

Ces phénomènes lui paraissant inquiétant et d'origine indéterminée. _____ décide de signaler ces faits à nos services. Il est entendu et nous explique ce qu'il a vu. --Cf pièce N°02

Nous procédons à des vérifications auprès des services de l'armée, des Douanes et de la Section aérienne de la gendarmerie susceptible d'avoir des aéronefs ou hélicoptères survolant le secteur des faits dans les créneaux horaires donnés par M. _____. Aucun de ces services n'a eu d'appareils en vol aux moment des faits.

M. _____ qui avait pris des photographies avec son téléphone portable nous remet deux documents le 16.12.2011. Il s'agit de ces deux prises de vues. --Cf pièce N°03

Nous prenons attache avec les militaires de la Brigade des transports aériens de la Gendarmerie à LE LAMENTIN.

Nous convenons avec ces militaires que la procédure va leur être transmise pour poursuite d'enquête, notamment pour vérification auprès de la tour de contrôle de l'aéroport de LE LAMENTIN. A l'issue, leurs conclusions et la présente procédure seront transmis à monsieur le procureur de la République à Fort de France.

L'Officier de Police judiciaire

(DESTINATAIRES)

[2] - M. le Procureur de la République
[2] - Direction Générale de la gendarmerie dont 1 SEBRA
[_] -
[_] -
[1] - Archives

Date de clôture

21/12/2011

Signature(s)

Vu et transmis par :

Le 21/12/2011

CLÔTURE

A la date de clôture de la présente procédure, avant exploitation des investigations réalisées par les militaires de la BGTA de LE LAMENTIN, il ressort que l'origine des deux phénomènes constatés par M. n'a pas été déterminée

En conséquence, la présente procédure est transmise à la Brigade de Gendarmerie des Transports Aériens à LE LAMENTIN pour poursuites d'enquête et à l'issue sera transmise à monsieur le procureur de la république à Fort de France

Dont procès-verbal fait et clos à

le 21,12,2011

L'Officier de Police Judiciaire

ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

TÉMOIN

Code Unité	P.V	Année	Nmr Dossier Justice
06755	00000	2011	

N° pièce	N° feuillet
8	1/2

Le dimanche 11 décembre 2011 à 15 heures 45 minutes

Nous soussigné Adjudant/Chef,

Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale

Nous trouvant au bureau de notre unité à

rapportons les opérations suivantes :

Nom	Prénom			
Sexe	Situation de Famille	Date Naissance	Commune Naissance et Code Postal	Insee
M		30/01/1952		
Adresse	Validité état-civil	Identité déclarée		
		Agent des Douanes		
Commune et Code postal	Insee	N° de Téléphone	Profession	Nationalité (si étranger)

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare :

Je me présente au près de vos services pour vous apporter mon témoignage sur des observations étranges que j'ai fait hier soir, samedi 10. décembre 2011 vers 20 heures 30 depuis mon domicile

Comme je vous le disais, hier soir vers 20 heures 30 je me trouvais sur la terrasse de mon domicile. Vers 20 heures 30 j'ai vu deux lumières de couleur jaune s'approcher. Elle semblaient arriver de la direction du Rocher du Diamant vers le bourg du Diamant. Elle se déplaçaient à vitesse constante, à une vitesse peut être un peu supérieure à celle d'un avion de ligne. Cette vitesse reste une appréciation personnelle, elle était quoiqu'il en soit très importante. Ces deux lumières étaient parallèles de manière horizontales. La distance entre ces deux objets lumineux a été constante. C'était très organisé. Ce qui m'a le plus marqué c'est que ces deux objets se déplaçaient de manière silencieuse sans aucun bruit.

Ces deux lumières jaunes, objets lumineux ont ensuite disparus sans que je puisse dire si elles ont changé ou non de trajectoire. Je les ai vu approcher dans un premier temps puis disparaître dans le lointain. La disparation a été assez rapide.

Quelques minutes plus tard le même phénomène s'est reproduit mais cette fois là avec un seul point lumineux, un seul objet.

Concernant ce second phénomène j'ai pu tant bien que mal prendre un cliché photographique avec mon téléphone portable de marque Samsung. Dès que je serai en mesure de le faire je vous ferai parvenir ce fichier image car vous m'informez que vous n'avez pas en votre possession les moyens techniques de récupérer ce fichier.

Je précise que j'étais seul lorsque j'ai été témoin de ces phénomènes.

Je n'ai pas immédiatement signalé ces faits. Par contre ce matin j'ai signalé ces faits auprès de la tour de contrôle de l'aéroport du Lamentin qui m'a orienté vers la gendarmerie des Transport Aérien. J'ai été contacté par un gendarme de cette unité a qui j'ai relaté une première fois les faits. Nous avons convenu d'un rendez vous. Puis vous m'avez contacté à votre tour pour m'informer que je devais faire ma déposition auprès de vos services.

Question : Est ce la première fois que vous êtes témoin d'un tel phénomène ?---

Réponse : Oui c'est la première fois.-----

Question : Avez vous une hypothèse quelconque sur l'origine de ce phénomène ?-----

Réponse : Peut-être peut-il s'agir d'un exercice militaire car je crois savoir qu'il y a des bases dans le secteur de la Caraïbes. Pour moi ça ne doit pas être des aéronefs civils, ils ne volent pas de la sorte. Car ce qui était marquant je le répète c'est que c'était d'une part très silencieux mais aussi très organisé. C'était très maîtrisé.-----

Cela a provoqué chez moi une réflexion et comme un sentiment d'hostilité latente. J'ai pensé, "mais que va-t-il se passer après", c'est la première réflexion qui m'est venue à l'esprit.-----

Ces objets volaient à une altitude supérieure à celle utilisée couramment par les avions de ligne normaux.-----

Question : Avez vous physiquement ressenti une quelconque incidence suite à ces deux phénomènes ?-----

La personne entendue

L'Officier de Police Judiciaire

Réponse : Cela m'a juste assez perturbé pour que, au cours de la nuit je prenne la décision d'en parler à quelqu'un.-----

Je souhaiterais être informé de la suite donnée à mes déclarations notamment quant aux conclusions sur ce phénomène. En effet s'il est clairement identifié et normal je n'aurai pas à m'inquiéter et ne tenterai pas à tout prix de photographier cet événement.-----

A ----- le 11 décembre 2011 à 16 heures 15, lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

L'Officier de Police Judiciaire

ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE

PROCÈS-VERBAL D'INVESTIGATIONS

Code Unité	P.V.	Année	Nmr Dossier Justice
06755	04175	2011	

N° pièce	N° feuillet
3	1/1

Le mardi 13 décembre 2011 à 16 heures 25 minutes

Nous soussigné Adjudant/Chef,

Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale

Nous trouvant au bureau de notre unité à

apportons les opérations suivantes :

ENQUÊTE

Poursuivant l'enquête en cours,

RECHERCHE DE RENSEIGNEMENTS

- Le 10 décembre 2011, de 21h00 à minuit une patrouille de surveillance a été réalisée sur le secteur de la communauté de brigade de RIVIERE SALEE, dont les localités de LE DIAMANT - LES ANSES D'ARLET. Ces militaires n'ont constaté aucun phénomène particulier et aucun objet volant non identifié ne leur a été signalé au cours de leur patrouille,

- Le centre Opérationnel de la Gendarmerie de Fort de France n'a reçu aucun appel dans ce créneau horaire signalant un tel phénomène

- Le service de la Section Aérienne de la Gendarmerie n'a effectué aucun vol dans le créneau espace-temps décrit par M.

- Le 13.12.2011 à 16 heures nous avons pris attache téléphonique avec le Lieutenant Colonel [REDACTED] Chef du bureau opérations instruction activité du 33 Régiment d'Infanterie de marine de Fort de France en charge de l'organisation d'un exercice militaire en terrain libre se déroulant entre-autre sur le secteur de LE DIAMANT les 13 et 14 décembre 2011. Cet officier nous confirme qu'il n'y a eu aucune activité de leur part dans le créneau espace-temps décrit par M.

- Le 13.12.2011 à 17 heures nous prenons attache téléphonique avec la Base Aérienne Militaire 365 ETAM du Lamentin qui nous informe n'avoir eu aucun aéronef en vol dans le créneau espace-temps décrit par M.

- Le 14.12.2011 à 11 heures 30 nous prenons attache avec la section aérienne des Douanes qui nous confirme qu'il n'y a eu aucune activité de leur part dans le créneau espace-temps décrit par M.

- Le vendredi 16 décembre 2011 à M. [REDACTED] se présente au bureau de notre unité Il nous remet deux documents, Il s'agit des deux photographies qu'il a pris le soir où il a vu l'objet volant non identifié et qu'il a imprimé par ses soins en un exemplaire

Les documents originaux remis par M. [REDACTED] sont joints à la première expédition transmise à monsieur le procureur de la république, annexés à la présente pièce de procédure,

Mentionnons qu'il s'agit de feuillet majoritairement de couleur noire sur lesquels seuls 2 points lumineux de 2 millimètres et 4 millimètres apparaissent, Il nous est techniquement impossible de dupliquer ces documents pour en insérer copie aux différents destinataires, (scanner et photocopieuse on suffisamment performants)

- Sollicitées par messages internes aucune unités de gendarmerie du département de la Martinique ne nous informe avoir été saisi de signalement similaire,

Dont procès-verbal fait et clos à

le 18 décembre 2011 à 11 heures 00.

L'Officier de Police Judiciaire